

DEPARTEMENT DES LANDES
SIVU scolaire GABAS LAUDON

Nombre de conseillers

Elus : 12

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance ordinaire du 13 avril 2021 à 20h00.

Sous la présidence de M. Jean-Louis LAPORTE,
vice-président.

Date de convocation du Conseil Syndical : le 29 mars 2021

Présents : BEDIN Franck, CAUBRAQUE Bertrand, CHAPUY Ligia, DESBRINI Muriel, LABADIE Bernard, LAPORTE Jean-Louis, LARRERE Céline, PRUET Marcel, RADENNE Audrey, TAUZIN Magali

Absentes : ARSIQUAUD Beatrice, BARROUILHET Laurence

Secrétaire de séance : PRUET Marcel

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 décembre 2020

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

APRES EN AVOIR DELIBERE,

L'assemblée délibérante vote le compte de gestion 2020, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'assemblée vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	5 600.00 €	Prévu :	5 600.00 €
Réalisé :	0.00 €	Réalisé :	5 600.26 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	- €

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	300 664.18 €	Prévu :	300 664.18 €
Réalisé :	282 500.52 €	Réalisé :	314 872.61 €
Reste à réaliser :	- €	Reste à réaliser :	- €

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	5 600.26 €
Fonctionnement :	32 372.09 €
Résultat global :	37 972.35 €

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 707.91 €
- un excédent reporté de :	30 664.18 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 600.26 €
- un excédent d'investissement de :	5 600.26 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	5 600.26 €

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	32 372.26 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	32 372.26 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	5 600.26 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	5 600.00
Recettes	:	5 600.00

Fonctionnement

Dépenses	:	300 664.18
Recettes	:	300 664.18

DIVERS :

- Le Président souhaite rencontrer les agents afin de discuter de la nouvelle réorganisation à cinq classes à partir de septembre 2021.
- Suite à la demande de certains agents, le Président va se rapprocher d'associations et d'entreprises d'insertion pour le ménage quotidiens des écoles.
- Le Conseil Syndical souhaite connaître la répartition définitive des élèves afin de fixer le nombre de personnels à recruter et leurs quotités horaires pour la rentrée de septembre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.